



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N 4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E110238

VALABLE JUSQU'AU 25/03/2023

ÉDITÉ LE 05/04/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/07/2006

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHERBOURG 2006A00213

Siret : 491 052 197 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3075500

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000/001549756/1

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001549756/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : LEBAS BRUNO

84 VALLEE DE QUINCAMPOIX
LA GLACERIE
50470 CHERBOURG EN COTENTIN

Téléphone : 02 33 44 18 16

Fax :

Portable :

Site Internet : lebas-bruno.fr

E-mail : administratif@lebasbruno.fr

Responsabilité légale :

LEBAS BRUNO CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Carreleur, Chauffagiste, Électricien, Maçon, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste, Plombier)	15/11/2018

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.